



la ligne syndicale claire

COMMUNIQUÉ

L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DENTAIRE ENLISÉ !

Paris, le 17 décembre 2012

L'UNCAM et la CNSD rêvaient de signer l'avenant 3 à la convention de 2006 le 20 décembre en parvenant vendredi dernier à un relevé de décision. En se heurtant à la réalité des faits, la stratégie de précipitation qui prévaut à la négociation des avenants des chirurgiens-dentistes s'est avérée inopérante. Les difficultés rencontrées lors de la séance de vendredi dernier ont amené à renvoyer la suite de la discussion en février 2013 !

« Plutôt que de persister à échafauder des bricolages conventionnels aux profils hasardeux, il n'est pas trop tard pour décider de négocier une nouvelle convention comme l'exige l'UJCD depuis plus d'un an et d'y consacrer le temps nécessaire. » déclare Philippe Denoyelle, Président de l'UJCD. « Aucune des mesures prévues par l'avenant n° 2 signé dans la précipitation avant les dernières présidentielles n'est applicable à ce jour ! »

La mesure phare de l'avenant n°3 en cours de discussion (qui devait être conclu au plus tard le 31 octobre dernier !) consiste dans une imposture que l'UJCD combat depuis l'origine. La CNSD imaginait transposer notre actuelle nomenclature totalement obsolète pour instaurer la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) en chirurgie dentaire. Il s'avère que cette supercherie pose plus de problèmes qu'elle n'en résout et que sur de nombreux points des arbitrages multiples soient indispensables.

L'UJCD assiste à ces débats en observateur. Elle refuse de négocier un avenant qu'elle rejette sur le fond et la forme. Elle regrette l'aventurisme des responsables confédéraux qui ont vécu un interminable calvaire au cours de cette séance. Il est stupéfiant qu'il faille attendre une séance prévue pour être conclusive pour découvrir que des arbitrages ministériels sont incontournables, et que des réglages important aient lieu entre l'UNCAM et l'UNOCAM.

Espérons que ce délai supplémentaire permettra au Conseil d'État de rendre son arrêt et permettra à notre profession d'ouvrir des négociations pour une nouvelle convention en prenant alors le temps indispensable à la refondation nécessaire de notre mode d'exercice.

Contact presse : UJCD-Union Dentaire - Tél. : 01 44 85 51 21 ■ Fax : 01 46 27 55 34 ■ ujcd@ujcd.com